



COMPTE-RENDU DU CTL DU 04/11/2016

Assistaient à ce CTL pour FO-DGFIP 79 : Thierry BARBIER, Olivier GARNIER

1- Approbation des PV des CTL des 30 mai et 29 juin 2016

Approbation à l'unanimité

2- Pour avis

A- Horaires variables

- Trésorerie Hospitalière Nord Deux-Sèvres : les agents n'avaient jamais été interrogés sur les horaires variables qu'ils souhaitaient se voir appliquer. Ils souhaitent ne rien changer à leurs horaires et amplitude de travail. Vote unanime "pour".
- Trésorerie de Mauzé sur le Mignon : actuellement, la Trésorerie est ouverte au public 4 jours et demi par semaine, étant fermée le lundi matin. Les agents souhaitent bénéficier de l'amplitude horaire maximale (7h-18h30), ce qui conduit à modifier le cycle hebdomadaire. Vote unanime "pour".

B- Accueil personnalisé sur rendez-vous

Il ne remplacera pas l'accueil généralisé, mais correspond à de nouvelles modalités d'accueil de deuxième niveau ; il a vocation à être déployé pour tous les services, bien qu'à ce jour, ce ne soit pas possible pour les trésoreries SPL.

Calendrier de déploiement : 05/12/2016 : disponible en interne via le portail agents
16/01/2017 : disponible via le portail usagers

L'APRV concernera d'abord les SIP : les parties "SIP" des SIP-E de Parthenay et Melle à la livraison de l'outil, les SIP de Bressuire et de Saint-Maixent-l'École à compter du 1^{er} trimestre 2017, et enfin les SIP de Niort et de Thouars dans un troisième temps. Les SIE y viendront progressivement aussi après la phase test, en raison de la typologie différente du public, et des moindres flux d'accueil.

Des tests seront effectués pour la mise en œuvre et l'optimisation du paramétrage de l'outil pendant la campagne IRPP ; les chefs de services et adjoints auront une formation présentielle, les autres agents une e-formation.

Le maître-mot concernant l'APRV doit être le pragmatisme : il s'agit d'un outil parmi d'autres, à utiliser pour le bénéfice des agents et des usagers : questions connues, contact préalable (mail et contrappel) et précisions et/ou documents demandés par avance d'un côté, et prise de rendez-vous donc pas d'attente de l'autre... (avec l'évitement des réceptions juste avant les horaires de fermeture!).

Il s'agit d'une possibilité supplémentaire au sein de l'offre multicanal, qui ne fait qu'officialiser une pratique pré-existante.

Vote unanime "pour".

C- Désignation du comptable assignataire de la nouvelle commune d'Alloinay

Le comptable de cette nouvelle commune sera le comptable de la trésorerie de Sauzé Vaussais.

Vote unanime "pour".

D- Ponts naturels 2017

Il s'agira des vendredi 26/05 et lundi 14/08 ; le premier jour sera financé par l'autorisation d'absence exceptionnelle, le second par un jour de congé/RTT/récupération...

Vote unanime "pour".

E- Projet d'expérimentation d'une structure unifiée de recouvrement des créances publiques sur le site de Thouars

Si la question peut se poser de l'urgence et/ou de la nécessité de "fusionner", même à titre expérimental, les services de recouvrement du SIP et de la Trésorerie SPL, et, partant le reste des missions dans les mains d'un seul chef de services alors même que la "professionnalisation", le retour sur "le coeur de métier" est la seule explication qui a été donnée pour scinder les SIP-E, il s'agit en fait d'aligner les services "de terrain" sur la nouvelle organisation qui a été adoptée au sein de la Direction : le pilotage et l'animation de la mission "recouvrement" est d'ores et déjà la mission de la Division du recouvrement des créances publiques.

Il s'agit d'une expérimentation unique en France, bénéficiant à ce titre de "facilités" (gel du poste de chef du SIP pour un an, crédits pour rénover le bâtiment...) dont le succès pourrait conduire à un nouveau type de service, et à une nouvelle gestion des usagers.

Il y aura donc trois "services" au CFP de Thouars : un service public local recette-dépense, un secteur d'assiette, et un service mutualisé du recouvrement (une dizaine d'agents), chacun bénéficiant d'un A "adjoint".

En bref, il s'agira d'être pragmatique et adaptable... afin de mener à bien cette expérimentation.

Car il y a aussi un enjeu de territoire : il est aussi question de faire atteindre à certains sites une taille "critique", qui permettra (peut-être) de les sauvegarder lors des prochaines restructurations.

Devant le manque de visibilité, tant en matière de mission qu'en terme de RH, mais aussi pour marquer le fait que l'obstruction systématique et le rejet de toute nouveauté ne sont ni le but ni le moyen d'action de FO-DGFIP 79, son représentant s'est abstenu, à l'instar, d'ailleurs, de ceux des autres OS représentatives.

3- Pour information

A- Point sur l'immobilier

- site de Thouars : suite à la suppression du SIE, un espace a été libéré pour accueillir à la fois la Trésorerie et des services de l'Education Nationale, à laquelle une offre a été faite (5 agents à "loger"). L'objectif désormais est d'accélérer le déménagement : trois mois de travaux sont prévus (installation de la Trésorerie en rez-de-parking et à l'étage), mais dès janvier, le

service "expérimental" du recouvrement sera en place rue Jules Ferry. La verrière en revanche sera rénovée rapidement (il y a urgence, eu égard à l'interdiction de passer dessous en raison du risque!).

- site de Melle : le maître d'oeuvre est choisi, l'avant-projet sommaire fait et présenté aux administrations qui se partageront le bâtiment (début octobre). Réésentation de l'avant-projet définitif fin novembre.
- site de Bressuire : la réponse à la demande de crédits a été plutôt réservée, pour ne pas dire négative ; dès lors, les projets ont été revus : aménagement des bureaux de l'ex-SPF pour accueillir toute la Trésorerie au 1er étage ; le rez-de-chaussée sera ainsi libéré pour l'Education Nationale (CIO d'une part, Inspection Académique d'autre part). Il est désormais envisagé que chaque service occupant le rez-de-chaussée ait son entrée indépendante : il n'est donc plus question d'accueil commun. De plus, la réfection de la toiture et le remplacement des skydômes vont intervenir très rapidement. Il est envisagé aussi de changer la centrale d'alarme, afin d'améliorer la sécurisation des lieux.
- site de Niort/avenue de Paris : le projet de déménagement de la TPNSA vers la rue de Strasbourg est bouclé, et en attente de validation par l'architecte. Il sera présenté sous peu aux agents. Objectif : TPNSA en place en janvier 2018 (dans ce cadre, le Pôle Fiscal rejoindra le Château auparavant, où il faut donc réorganiser les services, courant 2017, idéalement en septembre).

B- Déploiement de l'application MEMO

A ce jour, l'application RIALTO est utilisée pour enregistrer les procédures et les pièces de procédure des CFE ; les DIRCOFI seules sont dotées de l'application RIALTO Investigation (depuis 2012), dans laquelle sont retracées les investigations menées en cours de contrôle...

A compter du 1er janvier 2017, cette dernière application est supprimée, et remplacée par RIALTO MEMO, destinée à tous les services de vérification. Cette application est composée de deux modules, le premier retraçant les investigations menées, les points d'étape etc, et permettant de remplacer les rapports de vérification, le second étant un module méthodologique.

Des clés 3G doivent permettre aux vérificateurs de servir l'application directement sur le lieu de vérification.

C- Présentation du dispositif de l'apprentissage

Il s'agit d'une formation en alternance, diplômante ; la DGFIP a eu l'agrément pour former des apprentis. Quatre types de postes étaient proposés par la DDFiP 79 : SCMA, RH Forpro, SPL, PGF ; deux candidats ont été retenus, un au SCMA, un au PGF.

Deux Services Civiques ont aussi été recrutés (en vue de "raccrocher" des jeunes, en leur faisant acquérir un rythme de travail, un cadre social, un projet d'avenir ; il s'agit de contrats de 8 mois, à 24 heures par semaine) : un en avril (SIP de Niort), et un en octobre (SIP de Parthenay).

D- Mise en place des Pôles Pénaux Interrégionaux

Depuis le 1er septembre 2016, les plaintes pénales ne sont plus déposées par la DDFiP 79 ; c'était une mission rare, donc lourde et difficile ; ce sera désormais entre les mains de spécialistes. En revanche, la DDFiP 79 sera toujours compétente pour détecter et proposer les dossiers, qui seront expertisés par le PPI. C'est toujours le DDFiP qui portera plainte, et il restera un A+ correspondant pénal au sein de la Direction.

E- Généralisation des Pôles de Programmation du Contrôle Fiscal

Ces pôles seront mis en place au sein des DIRCOFI ; leur mission sera de fournir aux P-CE locaux des listes de dossier à voir en contrôle, établies à partir de l'analyse-risque issue de SIRIUS PRO avec pour finalité les CSP ou la programmation. Les dossiers seront de compétence DDFiP et DIRCOFI.

Il ne s'agit pas de se substituer à la programmation classique, mais d'un complément.

F- Modification des horaires d'ouverture au public de la DDFiP 79

Il s'agit d'une modification temporaire, d'une adaptation provisoire afin de permettre le passage du transporteur de fonds.

G- Règlement intérieur du CFP de Niort/avenue de Paris

Il y a désormais un responsable de site, qui dispose de deux "assistants".

H- Réorganisation des services locaux du Domaine suite à la création de la Direction Immobilière de l'Etat

Des services régionaux seront mis en place entraînant l'ouverture des postes à tous les agents, sans priorité fonctionnelle.

Il restera au niveau de la DDFiP 79 une "mini structure" de gestion domaniale, complétée au niveau régionale par un service chargé de la gestion "complexe".

Les DDFiP perdent leur compétence en terme d'évaluation ; au niveau de l'interrégion, des pôles seront mis en place (Bordeaux, La Rochelle, Poitiers, Limoges), mais Niort n'a pas été retenu.

Les personnels concernés (évaluateurs) devront s'inscrire dans le mouvement national, sans priorité pour suivre leur poste (car transférés hors département ; seuls les évaluateurs affectés dans les DDFiP dans le ressort desquelles les pôles seront installés auront une priorité pour suivre leur poste).